

The page is decorated with several circles of different colors (purple, yellow, teal, orange) scattered around the text. Each circle contains three white horizontal lines, resembling a menu icon. The text 'Comptes annuels' is centered, with 'annuels' highlighted in a purple rounded rectangle.

# Comptes annuels

**Juin 2023 - mai 2024**

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS  
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS  
ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

DÉNOMINATION: *NewB*

Forme juridique: *Société coopérative européenne*

Adresse: *Kruidtuinstraat* N°: *75* Boîte:

Code postal: *1210* Commune: *Saint-Josse-ten-Noode*

Pays: *Belgique*

Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de *Bruxelles, néerlandophone*

Adresse Internet<sup>1</sup>:

Adresse e-mail<sup>1</sup>:

Numéro d'entreprise 0836.324.003

DATE 25 / 01 / 2023 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

- les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 09 / 11 / 2024
- les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01 / 06 / 2023 au 31 / 05 / 2024

l'exercice précédent des comptes annuels du 01 / 01 / 2023 au 31 / 05 / 2023

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ont~~ ~~ne sont pas~~<sup>2</sup> identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: *49* Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: *6.1.3, 6.2, 6.3, 6.5, 6.6, 6.7, 6.9, 7.1, 7.2, 8, 9, 13, 14, 15, 16, 17*

Signature  
(nom et qualité)

Signature  
(nom et qualité)

<sup>1</sup> Mention facultative.

<sup>2</sup> Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES  
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE  
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

*Bernard BAYOT  
Chaussée de la Hulpe 362, 1170 Watermael-Boitsfort, Belgique*

*Président du Conseil d'Administration  
06/05/2011 - 20/11/2026*

*Felipe VAN KEIRSBILCK  
Rue Monroe 80, 1030 Schaerbeek, Belgique*

*Administrateur  
11/06/2022 - 10/06/2028*

*Anne FILY  
Drève des faisans 30, 7850 Enghien, Belgique*

*Administrateur  
08/06/2019 - 07/06/2025*

*Koen DE VIDTS  
Hasselbergstraat 24, 1860 Meise, Belgique*

*Administrateur  
08/06/2019 - 07/06/2025*

*Tom Olinger  
Avenue Brugmann 262, 1180 Uccle, Belgique*

*Administrateur  
21/11/2020 - 20/11/2026*

*Vincent Biauce  
Sint-Pieterssteenweg 385, 1040 Etterbeek, Belgique*

*Administrateur  
18/11/2023 - 17/11/2029*

*I-Auditors  
N°: 0459.528.194  
Route de Hannut 89, 5004 Bouge, Belgique*

*Commissaire  
18/11/2023 - 18/11/2026*

Représenté(es) par:

*Laurent Dethier*

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~XXXX~~ n'ont pas\* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
<i>Accountantskantoor Q-bus N°: 0475.877.347 Grotesteenweg 110, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique</i>	<i>50168396</i>	<i>AB</i>

\* Biffer la mention inutile.

\*\* Mention facultative.

## COMPTES ANNUELS

## BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b> .....		20	.....	.....
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b> .....		21/28	20.086,67	37.929,83
<b>Immobilisations incorporelles</b> .....	6.1.1	21	.....	.....
<b>Immobilisations corporelles</b> .....	6.1.2	22/27	20.086,67	37.929,83
Terrains et constructions .....		22	0,01	.....
Installations, machines et outillage .....		23	3.905,20	16.983,07
Mobilier et matériel roulant .....		24	8.229,73	10.362,02
Location-financement et droits similaires .....		25	.....	.....
Autres immobilisations corporelles .....		26	7.951,73	10.584,74
Immobilisations en cours et acomptes versés .....		27	.....	.....
<b>Immobilisations financières</b> .....	6.1.3	28	.....	.....
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b> .....		29/58	5.428.028,52	8.383.285,38
<b>Créances à plus d'un an</b> .....		29	199.816,37	.....
Créances commerciales .....		290	.....	.....
Autres créances .....		291	199.816,37	.....
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b> .....		3	.....	.....
Stocks .....		30/36	.....	.....
Commandes en cours d'exécution .....		37	.....	.....
<b>Créances à un an au plus</b> .....		40/41	889.954,37	1.288.478,80
Créances commerciales .....		40	397.612,43	634.783,54
Autres créances .....		41	492.341,94	653.695,26
<b>Placements de trésorerie</b> .....		50/53	2.570.724,28	548.812,28
<b>Valeurs disponibles</b> .....		54/58	1.611.816,75	6.396.483,37
<b>Comptes de régularisation</b> .....		490/1	155.716,75	149.510,93
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b> .....		20/58	5.448.115,19	8.421.215,21



	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b> .....		17/49	497.722,48	1.949.301,75
<b>Dettes à plus d'un an</b> .....	6.3	17	.....	.....
Dettes financières .....		170/4	.....	.....
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées .....		172/3	.....	.....
Autres emprunts .....		174/0	.....	.....
Dettes commerciales .....		175	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		176	.....	.....
Autres dettes .....		178/9	.....	.....
<b>Dettes à un an au plus</b> .....	6.3	42/48	497.722,48	1.949.301,18
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année .....		42	.....	.....
Dettes financières .....		43	.....	386.480,36
Etablissements de crédit .....		430/8	.....	386.480,36
Autres emprunts .....		439	.....	.....
Dettes commerciales .....		44	292.984,86	912.802,15
Fournisseurs .....		440/4	292.984,86	912.802,15
Effets à payer .....		441	.....	.....
Acomptes sur commandes .....		46	.....	.....
Dettes fiscales, salariales et sociales .....		45	126.118,90	497.571,39
Impôts .....		450/3	77.624,17	323.116,70
Rémunérations et charges sociales .....		454/9	48.494,73	174.454,69
Autres dettes .....		47/48	78.618,72	152.447,28
<b>Comptes de régularisation</b> .....		492/3	.....	0,57
<b>TOTAL DU PASSIF</b> .....		10/49	5.448.115,19	8.421.215,22

## COMpte DE RésULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits et charges d'exploitation</b>				
Marge brute .....		9900	466.482,26	1.503.988,00
Dont: produits d'exploitation non récurrents .....		76A	489.006,78	2.034.826,00
Chiffre d'affaires* .....		70	.....	.....
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers* .....		60/61	.....	.....
Rémunérations, charges sociales et pensions .....		62	843.019,13	788.950,00
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles .....		630	18.799,07	11.587,00
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) .....		631/4	.....	.....
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) .....		635/8	.....	-37.876,00
Autres charges d'exploitation .....		640/8	14.201,88	8.592,00
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration .....		649	.....	.....
Charges d'exploitation non récurrentes .....		66A	469.053,01	1.775.620,00
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b> .....		9901	-878.590,83	-1.042.885,00
<b>Produits financiers</b> .....	6.4	75/76B	21.714,42	330.687,00
Produits financiers récurrents .....		75	21.714,42	92.676,00
Dont: subsides en capital et en intérêts .....		753	.....	.....
Produits financiers non récurrents .....		76B	.....	238.011,00
<b>Charges financières</b> .....	6.4	65/66B	-20.465,48	422.280,00
Charges financières récurrentes .....		65	-20.465,48	-38.767,00
Charges financières non récurrentes .....		66B	.....	461.047,00
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b> .....		9903	-836.410,93	-1.134.478,00
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b> .....		780	.....	.....
<b>Transfert aux impôts différés</b> .....		680	.....	.....
<b>Impôts sur le résultat</b> .....		67/77	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b> .....		9904	-836.410,93	-1.134.478,00
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b> .....		789	.....	.....
<b>Transfert aux réserves immunisées</b> .....		689	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b> .....		9905	-836.410,93	-1.134.478,00



**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b> .....(+)/(-)	9906	-45.293.767,52	-44.460.102,00
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter .....(+)/(-)	(9905)	-836.410,93	-1.134.478,00
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent .....(+)/(-)	14P	-44.457.356,59	-43.325.624,00
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b> .....	791/2	.....	.....
<b>Affectation aux capitaux propres</b> .....	691/2	.....	.....
à l'apport .....	691	.....	.....
à la réserve légale .....	6920	.....	.....
aux autres réserves .....	6921	.....	.....
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b> .....(+)/(-)	(14)	-43.838.503,29	-44.457.356,59
<b>Intervention des associés dans la perte</b> .....	794	1.455.264,23	2.747,00
<b>Bénéfice à distribuer</b> .....	694/7	.....	.....
Rémunération de l'apport .....	694	.....	.....
Administrateurs ou gérants .....	695	.....	.....
Travailleurs .....	696	.....	.....
Autres allocataires .....	697	.....	.....

**ANNEXE**

**ETAT DES IMMOBILISATIONS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.207.380,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8029	.....	
Cessions et désaffectations .....	8039	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8049	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8059	5.207.380,00	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.207.380,00
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8079	.....	
Repris .....	8089	.....	
Acquis de tiers .....	8099	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8109	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8119	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8129	5.207.380,00	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(21)	.....	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	153.359,80
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée .....	8169	955,91	
Cessions et désaffectations .....	8179	.....	
Transferts d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8189	.....	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b> .....	8199	154.315,71	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259P	xxxxxxxxxxxxxxxx	.....
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées .....	8219	.....	
Acquises de tiers .....	8229	.....	
Annulées .....	8239	.....	
Transférées d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8249	.....	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b> .....	8259	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329P	xxxxxxxxxxxxxxxx	115.429,97
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés .....	8279	18.799,07	
Repris .....	8289	.....	
Acquis de tiers .....	8299	.....	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations .....	8309	.....	
Transférés d'une rubrique à une autre .....(+)/(-)	8319	.....	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b> .....	8329	134.229,04	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b> .....	(22/27)	20.086,67	

**RÉSULTATS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PERSONNEL</b>			
<b>Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel</b>			
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein .....	9087	10,1	21,0
<b>PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE</b>			
<b>Produits non récurrents</b> .....	76	489.006,78	2.272.837,00
Produits d'exploitation non récurrents .....	(76A)	489.006,78	2.034.826,00
Produits financiers non récurrents .....	(76B)	.....	238.011,00
<b>Charges non récurrentes</b> .....	66	469.053,01	2.236.667,00
Charges d'exploitation non récurrentes .....	(66A)	469.053,01	1.775.620,00
Charges financières non récurrentes .....	(66B)	.....	461.047,00
<b>RÉSULTATS FINANCIERS</b>			
Intérêts portés à l'actif .....	6502	.....	.....

## Immobilisés

### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Les participations et les actions portées sous le poste "Immobilisations financières" font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-values ou de dépréciations durables justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation et les actions sont détenues. La valeur comptable des participations ou des actions sera diminuée à concurrence des moins-values présentant un caractère durable.

Les réductions de valeurs sur ces immobilisations financières font le cas échéant l'objet d'une reprise en compte de résultats en cas d'évolution favorable.

Les immobilisations financières peuvent faire l'objet d'une réévaluation conformément à l'article 34 de l'Arrêté royal du 23 Septembre 1992. Dans ce cas, les plus-values actées sont imputées directement au poste XI du passif « Plus-values de réévaluation » et y sont maintenues aussi longtemps qu'elles sont justifiées et que les biens auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

Les frais accessoires relatifs à l'acquisition d'immobilisations financières sont pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires tel que précisé ci-après :

1. Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, les amortissements sont pratiqués selon la méthode linéaire et débutent l'année de la prise en compte, et sont calculés par années complètes. Ils sont pratiqués pour la première fois l'année de l'acquisition de l'immobilisé et pour la dernière fois l'année précédant sa sortie.
2. Le montant global des frais accessoires (TVA non récupérable, honoraires ) au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement ou de revient des immobilisations concernées. Concrètement, ces frais accessoires vont suivre le même plan d'amortissement que le bien principal auquel ils se rapportent.

Les taux d'amortissements appliqués (en nombre d'années) se présentent comme suit :

	Sur valeur d'acquisition ou coût de revient
Terrains	Non amortis
Constructions	33 ans
Travaux d'aménagement	10 ans
Installations et machines	5 à 10 ans
Mobilier	5 à 10 ans
Matériel roulant neuf	5 ans
Matériel roulant d'occasion	3 à 5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans

Matériel en leasing	Durée du contrat
Frais d'aménagement et d'immeubles d'équipements pris en location	Durée du bail ou à défaut, en 15 ans
Immobilisations en cours et acomptes versés sur immobilisations corporelles	Non amortis

Le transfert des immobilisations en cours vers la rubrique comptable adéquate ne se fera qu'à la fin des travaux.

Pour les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps, des réductions de valeur sont pratiquées en cas de dépréciation durable. Elles peuvent être réévaluées uniquement si leur valeur présente un excédent certain et durable.

Les immobilisations corporelles qui présentent une plus-value certaine et durable par rapport à la valeur comptable nette peuvent être réévaluées. La plus-value enregistrée est amortie sur la durée d'utilisation résiduelle de l'actif concerné.

### Frais d'établissement

Les frais d'établissement ne sont portés à l'actif que s'ils ne sont pas pris en charge durant l'exercice au cours duquel ils sont exposés.

Les frais d'établissement, à l'exception des frais d'augmentation de capital, sont amortis de façon linéaire sur une durée de 5 ans.

Les frais d'augmentation de capital sont pris en charge pour leur totalité par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

### Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises auprès de tiers ou par apport sont portées à l'actif à concurrence de la valeur d'acquisition à savoir le prix d'acquisition.

Les immobilisations incorporelles autres que celles acquises auprès de tiers sont portées à l'actif à concurrence de leur coût de revient dans la mesure où celui-ci ne dépasse pas une estimation prudemment établie de la valeur d'utilisation ou de leur rendement futur.

Les immobilisations incorporelles acquises auprès de tiers ou non sont amorties de façon linéaire et « prorata temporis » (base jour) sur une durée de 5 ans.

Les frais afférents au développement de logiciels en interne sont activés et amortis dès la mise en production du logiciel.

Des amortissements complémentaires ou exceptionnels seront pratiqués lorsque ces immobilisations incorporelles sont obsolètes ou rendues particulièrement hypothétiques en raison de facteurs économiques imprévus, telle une brusque évolution de la technologie du marché.

La T.V.A. non déductible est intégrée au coût de l'investissement.

Les immobilisations incorporelles s'amortissent comme suit en nombre d'années :

	Sur valeur d'acquisition ou coût de revient
Frais de recherche et de développement	5 ans

Concessions, brevets, licences, progiciel, marques et droits similaires	5 ans
Goodwill	5 ans
Acomptes versés sur immobilisations incorporelles	5 ans

Le montant global des frais accessoires (TVA non récupérable, honoraires ) au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement ou de revient des immobilisations concernées. Concrètement, ces frais accessoires vont suivre le même plan d'amortissement que le bien principal auquel ils se rapportent.

### **Provisions pour risques et charges**

Des provisions sont constituées pour couvrir notamment des pertes et charges nettement circonscrites quant à leur nature, mais qui à la date de clôture, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant conformément à l'article 13 de l'Arrêté royal du 23 Septembre 1992.

Celles-ci concernent notamment :

- Les engagements incombant à l'établissement de crédit en matière de pensions de retraite et de survie, de prépensions et d'autres pensions ou rentes similaires ;
- Les grosses réparations et les gros entretiens ;
- Les risques de pertes ou de charges découlant pour la banque de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations, de l'exécution de commandes passées ou reçues de positions en devises, en valeurs mobilières ou en autres instruments financiers, de garanties techniques attachées aux ventes et prestations déjà effectuées par la banque, de litiges en cours;
- Les litiges avec les administrations fiscales et sociales.

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 341 .....

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre moyen de travailleurs .....	100	8,4	2,5	10,1 (ETP)	21,0 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	13.001	2.675	15.676 (T)	14.632 (T)
Frais de personnel .....	102	861.931,50	127.123,84	989.055,34 (T)	1.671.360,00 (T)

**A la date de clôture de l'exercice****Nombre de travailleurs** .....**Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée .....

Contrat à durée déterminée .....

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini .....

Contrat de remplacement .....

**Par sexe et niveau d'études**

Hommes .....

de niveau primaire .....

de niveau secondaire .....

de niveau supérieur non universitaire .....

de niveau universitaire .....

Femmes .....

de niveau primaire .....

de niveau secondaire .....

de niveau supérieur non universitaire .....

de niveau universitaire .....

**Par catégorie professionnelle**

Personnel de direction .....

Employés .....

Ouvriers .....

Autres .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105	10	2	11,6
110	10	2	11,6
111	.....	.....	.....
112	.....	.....	.....
113	.....	.....	.....
120	5	.....	5,0
1200	2	.....	2,0
1201	.....	.....	.....
1202	1	.....	1,0
1203	2	.....	2,0
121	5	2	6,6
1210	1	.....	1,0
1211	.....	.....	.....
1212	3	.....	3,0
1213	1	2	2,6
130	.....	.....	.....
134	10	2	11,6
132	.....	.....	.....
133	.....	.....	.....



**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

**SORTIES**

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice .....

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	8	8,2
305	7	8	11,2

**RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour la société .....

    dont coût brut directement lié aux formations .....

    dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs .....

    dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire) .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour la société .....

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés .....

Nombre d'heures de formation suivies .....

Coût net pour la société .....

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	7	5811	6
5802	138	5812	88
5803	.....	5813	.....
58031	.....	58131	.....
58032	.....	58132	.....
58033	.....	58133	.....
5821	.....	5831	.....
5822	.....	5832	.....
5823	.....	5833	.....
5841	.....	5851	.....
5842	.....	5852	.....
5843	.....	5853	.....